

Fonds friches : l'Ademe livre à son tour ses lauréats

Basile Delacorne, le 04/06/2021 à 16:50

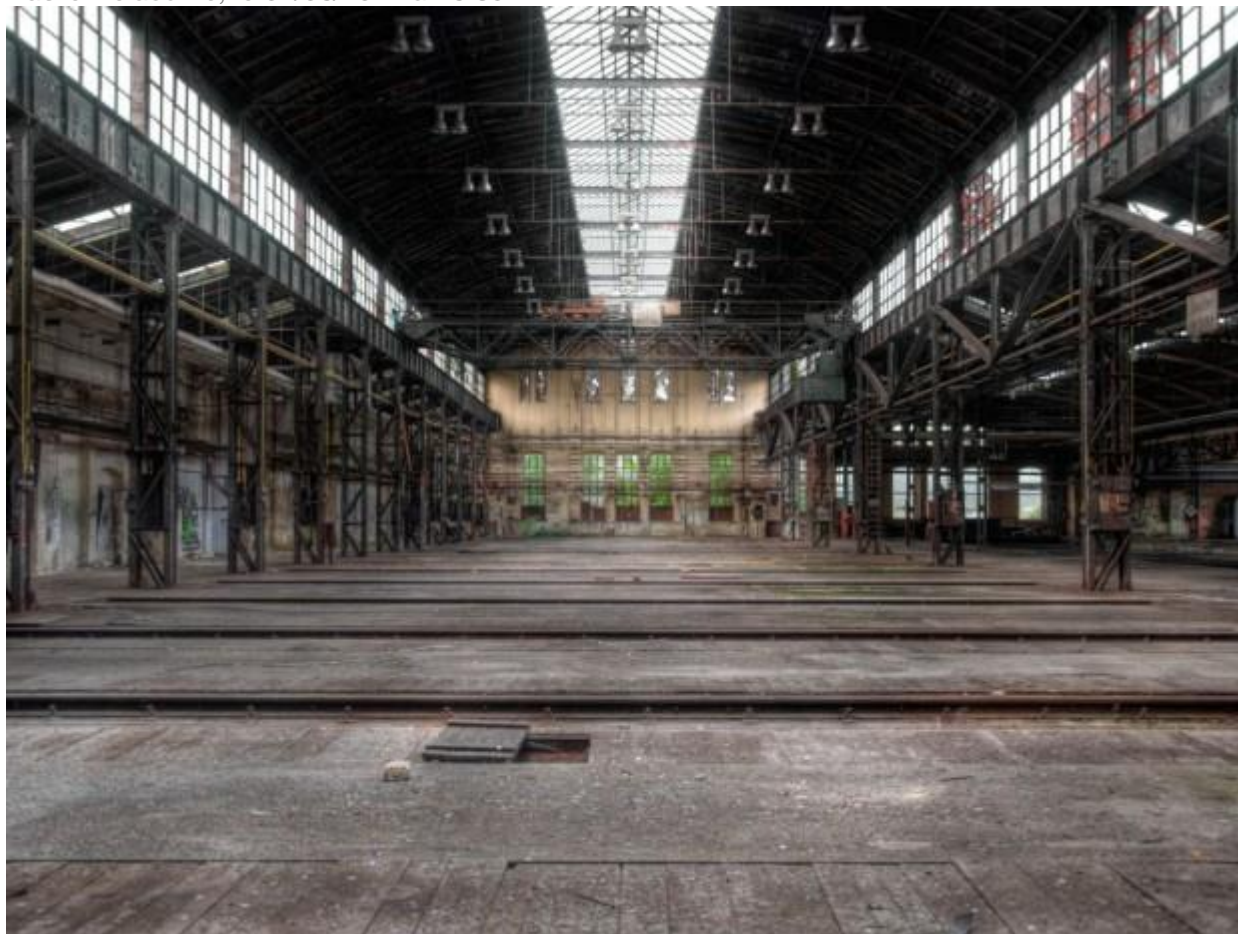


Image d'illustration de friche industrielle © istock - Stefan90

RELANCE. L'appel à projet spécifique aux friches polluées mené par l'[Ademe](#) a généré 111 lauréats au plan national, dont 11 en Ile-de-France.

Dans le cadre du plan France relance, un fonds de 300 millions d'euros est consacré au financement de recyclage de friches et plus généralement de fonciers déjà artificialisés dans le cadre de projets d'aménagement urbain tels que la revitalisation des centres-villes et la relocalisation des activités. Cette enveloppe a été doublée, à la fin du mois de mai, par le Premier ministre.

Si les modalités d'engagement de la nouvelle enveloppe n'ont pas été dévoilées pour l'instant, la première enveloppe a déjà fait l'objet de deux appels à projets. Le premier, d'un montant de 259 millions d'euros, a été mené par les préfets de région et porte sur tous types de fonciers inutilisés. Les lauréats ont été désignés à la fin mai. Le second, piloté par l'Ademe, consacre 40 millions d'euros aux friches polluées.

C'est le 11^e appel à projets de ce type, dédié spécifiquement aux anciens sites industriels ICPE ou miniers. L'agence livre, le 4 juin, la liste des 111 lauréats au niveau national qui bénéficieront d'environ 30 millions d'euros.

Focus sur l'Ile-de-France

Sur le territoire de l'Ile-de-France, 11 projets ont été retenus représentant un montant d'aide d'un peu plus de 5,3 millions d'euros, précise l'agence. Ces projets permettent de revitaliser des zones délaissées et d'améliorer la qualité de sols dégradés tout en maîtrisant les risques des futurs usagers. Ils visent une diversité d'usages : répondre à un besoin de logements, recréer une centralité en cœur de ville, créer un parc urbain destiné à renaturer la ville, créer des îlots de fraîcheur, ou encore aménager des zones dédiées à l'activité économique, *"comme le site de la Zac Ballastières Nord à Limeil-Brévannes (94), dont la reconversion permettra la création de 45.000 m² SDP dédiés à l'activité économique (bureaux, locaux d'activité et industriels) tout en contribuant à l'objectif de zéro artificialisation nette"*.

Huit projets de reconversion représentant une aide de 330.000 euros voient leurs études de dépollution financées, *"permettant ainsi de définir les modalités de gestion à mettre en œuvre"*. Ces études devront être suffisamment avancées pour proposer des dossiers matures au moment de la candidature à l'édition 2022 de l'Appel à projets. Cette édition sera complétée par les candidatures d'autres projets ne bénéficiant pas d'accompagnement aux études. Ces projets visent la reconversion de près de 45 hectares dont la connaissance des surfaces de terrain pollués sera complétée par les études à venir.

5 millions d'euros directement pour les travaux de dépollution

Trois lauréats seront aidés pour des travaux. Ils représentent un budget total de 13,2 millions d'euros de travaux éligibles et une aide totale de l'Ademe de 5 millions d'euros. L'Ademe apporte à ces lauréats un soutien financier aux travaux de dépollution nécessaires à la mise en compatibilité du site avec l'usage prévu, complété par d'autres travaux de remise en état du site (déconstruction, désamiantage, re-fonctionnalisation des sols) le cas échéant. Les sites concernés représentent environ 10 hectares pollués reconvertis et permettront de créer 1,3 ha d'espaces verts publics. A noter enfin que deux dossiers retenus dès cette année pour des travaux intègrent des prestations d'études.

Ces projets doivent générer, dans leur totalité, près de 59.000 m² de surfaces de plancher (81% activités éco / 13% d'équipement public / 7% logements), et près de 1.500 emplois à terme.